

Département de la Loire

CCAS de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil d'administration du CCAS**Session ordinaire en mairie****26 MARS 2025****19 heures**

OBJET :

DCA 26/03/2025 N° 6**BUDGET : VOTE DES SUBVENTIONS
VERSÉES AUX ASSOCIATIONS POUR
L'ANNÉE 2025**

Le Président certifie :

1- que la convocation de tous les membres en exercice a été faite le 19 mars 2025 conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action sociale et des Familles ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie le 04 avril 2025.

2- Que le nombre de membres en exercice au jour de la séance, était de 11 sur lesquels il y avait 10 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Sabine DERVIN - Daniel MOUSSERIN - Renée GUERIN - Florence FOREST - Bernard BESSEY - Sylvie BAS - Martine BESSEY

Absente excusée : Patricia VILLA

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Chantal PAIRE

BUDGET : VOTE DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025

M. le Président soumet au conseil d'administration le tableau listant les subventions aux associations pour l'année 2025 :

ASSOCIATION	MONTANT (euros)
MARPA	8 990,00
Sou des écoles	2 010,00
Total	11 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- ▶ **Approuve** les montants des subventions versées aux associations pour l'année 2025.
- ▶ **Autorise** M. le Président à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance,

Le Président du CCAS,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,

Publication en ligne le 04/04/2025

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication*